



Syndicat Mixte du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 JUN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 juin à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 23 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Didier SOMEN

Objet : DEBAT D'ORIENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Référence : 12/06/2017-04

Titulaires en exercice : 28

Délégués avec pouvoir : 3

Titulaires présents : 15

Représentés : 1

Voix délibératives : 19

Titulaires présents : 15

Jean-Marc BALARAN, André CABOT, Pierre CAHUZAC, Thierry CALMELS, Jean-Claude CLERGUE, Christine DEYMIE, Alain ESPIE, Guy GALVALDA, Sylvie GRAVIER (pouvoir de Claude BLANC), Bernard LANGLAMET (pouvoir de Jean-Davis ROOCKX), Roland MERCIER, Didier SOMEN (pouvoir de Catherine PINOL), Hervé TARROUX, Bernard TRESSOLS, Christian VEDEL

Suppléants présents avec voix délibératives : 1

Gérard TERRISSOL

Suppléants présents sans voix délibératives : 0

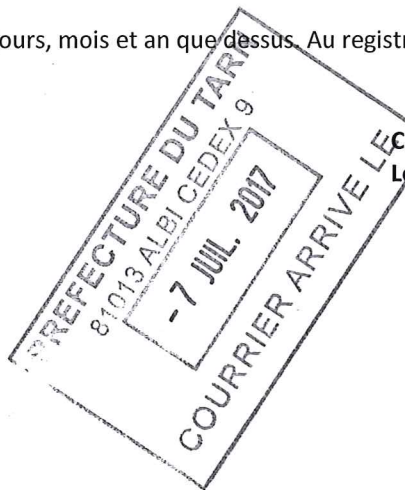
Titulaires excusés : 13

Gilbert ASSIE, Claude BLANC, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Rolland COUGOUREUX, Philippe DELABRE, André FABRE, Thierry MALIET, Denis MARTY, Catherine PINOL, Christian PUECH, Jean-David ROOCKX, Thierry SAN ANDRES, Geneviève THOMAS

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme prévoit que « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré acte que le débat sur le PADD a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents.



Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN